



Compte-rendu Conseil de quartier République Mardi 15 juin 2016

Collège Elus :

Présents : M. Péridon (vice Président), Mme Fourgeux

Excusés : M. Leray, Mme Fleury, Mme Kozac

Collège habitants :

Présents : M. Herin (co-vice-président), M. Boutault, Mme Dutein, M. Leconte, M. Thobie

Excusés : M. André, M. Dufour, M. Klein, M. Paoli Sambagoto, M. Poty

Administration :

Présente : Mme Lacombe

1. Validation du compte rendu de la réunion précédente

OK

2. Désignation du secrétaire de séance

M. Leconte

3. Non-respect du stationnement alterné rue Edouard Herriot

Les habitants précisent que la rue Louise Michel est concernée aussi.

La police municipale (PM) n'a pas connaissance de problématique plus importante que dans d'autres rues où le stationnement est bimensuel alterné.

Elle peut être contactée lorsque des véhicules ne stationnent pas du bon côté. Toutefois, la PM est tolérante le jour du changement de côté (1er et 16 du mois).

L'objectif est de préserver le relationnel entre riverains, rédiger un courrier général à l'attention de tous les habitants des rues concernées n'est pas pertinent s'agissant d'un simple rappel du code de la route d'autant que cela risque de ne rien changer.

On va toutefois faire un rappel des règles et du civisme nécessaire pour le bon fonctionnement d'une vie en collectivité dans Rencontre.

4. Fermetures de certains commerces dans le centre-ville

Dans le cadre du projet de relogement des habitants des Brandons, plusieurs parcelles sont en cours de rachat par le promoteur immobilier chargé du nouveau programme rue Sommeville. Des négociations sont en cours entre le promoteur et les commerçants qui sont actuellement situés sur la zone du futur projet.

S'agissant de propriétaires privés, la commune n'intervient pas dans les négociations. C'est le choix de chaque commerçant de répondre favorablement ou non aux propositions qui lui sont faites.

La ville a fait connaître aux commerçants les différents locaux libres sur la commune.

Des commerces sont prévus au rez-de-chaussée des nouvelles constructions rue Sommeville.

5. Epicerie de l'avenue de la République

Le rendez-vous a eu lieu le 1er avril. Le Maire a rappelé au gérant qu'un arrêté de fermeture à 22h a été pris.

Pas de signalements reçus en mairie ces dernières semaines au sujet de ce commerce.

La situation semble s'être améliorée confirment les habitants.

La commune toutefois restera vigilante.

6. Circulation de quads et motos en ville

Les consignes de la police nationale qui sont imposées à la PM sont de ne pas prendre en chasse les conducteurs pour ne pas risquer d'accidents.

En revanche la PM prend des photos des conducteurs chaque fois qu'on peut les identifier et toutes les photos sont transmises à la police nationale qui poursuit son travail d'investigation.

Si les habitants ont des informations permettant d'identifier les auteurs, il ne faut pas hésiter à les transmettre à la police. Il s'agit de civisme et non de dénonciation.

Un groupe de travail réfléchit aux aménagements du parc central qui devraient entre autres traiter cette problématique.

7. Campagne de lutte contre les déjections canines

Une campagne sur la propreté a été réalisée en 2011. La durée de l'impact de la campagne reste limitée.

Elle concernait les thèmes suivants : déjections canines, papiers par terre, dépôts sauvages, tags.

Des articles sont régulièrement rédigés dans le journal Rencontre à ce sujet.

Depuis 2011, la commune a distribué des sachets aux propriétaires de chien qui venaient en chercher à la mairie, à trait d'union ou au pôle social. Un animateur a également été présent plusieurs semaines sur la ville pour sensibiliser les propriétaires de chien à l'obligation de ramassage.

Il n'y a plus de distributeurs à sachets dans les parcs puisqu'ils étaient trop régulièrement dévalisés à d'autres fins.

La commune continuera à diffuser des articles dans le journal en utilisant la campagne précédente.

Lors de la visite du Maire dans le quartier le 3 juillet à partir de 10h30, les habitants pourront aborder à nouveau ces questions avec lui.

8. Diagnostic amiante aux Brandons

Le diagnostic amiante est obligatoire dans le cadre de la démolition d'un bâtiment quel qu'il soit pour les institutions publiques comme pour les particuliers afin de traiter les déchets de la démolition dans des lieux spécialisés. Cela ne signifie pas qu'il y ait de l'amiante, ni que, s'il en était trouvée, elle soit dangereuse pour les habitants. Le diagnostic est réalisé par un organisme indépendant qui rendra son rapport à l'OPH propriétaire des lieux.

9. Fréquence de ramassage des poubelles jaunes qui se remplissent vite suite au changement des consignes de tri et d'organisation de la collecte en avril.

Certaines communes bénéficient d'un passage pour les bacs jaunes une fois par semaine dans le secteur pavillonnaire, mais cela entraîne une augmentation de la taxe ordures ménagères de l'ordre de 25%.

Pour absorber les nouveaux emballages qui constituent des volumes importants, le SIVOM a décidé de remplacer tous les « petits » bacs jaunes (120 litres) par des 180 litres, et propose à tous les habitants qui le demandent de remplacer leur bac jaune par un plus grand, jusqu'à 340 litres, sur simple demande et gratuitement : SOS Conteneurs 01 69 00 12 10

Infos dans le journal du SIVOM du printemps 2016 que les habitants ont reçu très tardivement.

10. Annulation et report de la braderie « lutte anti-gaspillage »

La braderie va être reportée au 2 octobre 2016.

Etant donné qu'à cette période les journées sont plus courtes, les exposants s'installeront de 7h à 8h et pourront commencer à remballer le soir à 17h.

Aucun remboursement n'est possible comme cela est stipulé dans le Règlement intérieur dont les exposants ont eu connaissance à l'inscription.

Le service prépare un courrier d'information accompagné d'un bulletin réponse afin que les exposants valident leur participation à cette date.

La ville prend les décisions qui lui semblent les plus pertinentes au moment où elle le doit et notamment dans ce cas, l'annulation et le report de la braderie en raison d'une alerte orage et grêle, reçue le matin même.

Questions diverses

1. Rue Jean Moulin, 2 camions plateau avec 1 véhicule "épave" dessus, stationnent depuis plusieurs semaines le long de cette voie empiétant sur la pelouse.

Ce signalement a été transmis à la PM qui a pris contact avec la personne concernée. Des verbalisations ont également été dressées.

2. Question ajoutée à l'ordre du jour la veille du conseil de quartier : « Par qui va être gérée le lieu du culte musulman » ?

C'est l'ACEM (association culturelle et éducative des musulmans de Combs-la-Ville) qui est porteuse du projet. Il suffit d'aller à sa rencontre et de dialoguer avec elle. Il faut s'abstenir de porter un message de nature à générer le doute alors qu'il n'y a aucune ambiguïté sur ce sujet. L'ACEM a cherché un terrain pour son projet, que l'Etablissement Public d'Aménagement lui a cédé. Un permis de construire a été déposé. Il a été jugé recevable et a été purgé de tout recours.

L'ACEM est porteuse de son projet et le mieux reste le dialogue !

Questions du public

Un monsieur présent dans le public signale un affaissement de la chaussée et du caniveau rue du Maréchal Foch qui crée des mares d'eau devant chez lui ce qui éclabousse l'intérieur de son jardin quand les voitures passent dedans.

Il a écrit un courrier déposé dans la boîte aux lettres de l'Hôtel de Ville.

La commune a bien reçu son courrier, le nécessaire va être fait dès que possible.

Il signale aussi que lors d'orages, le disjoncteur de l'éclairage public de cette partie de la rue saute systématiquement ce qu'il signale à chaque fois aux services techniques.

Séance terminée à 21h

Visite prévue du Maire dans le quartier République : Le 3 juillet 2016 à 10h30

Le maire-adjoint
chargé de l'animation des Conseils de Quartier,

Le co-vice Président,

Frédéric PERIDON

Michel HERIN